



ARRÊTÉ N°47/2024

Circulation Interdite RD68 Les Prés Beaux Régénération du PN166 Le 28 Mars 2024

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

Considérant la demande de l'entreprise PIGEON TP du 25 Mars 2024
Nature des travaux : mise en conformité du PN166 et de la ligne ferroviaire
Adresse des travaux : RD68 Les Prés Beaux

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant la mise ne conformité du Passage à Niveau 166 sur la RD68 Les Prés Beaux, la circulation routière sera interdite le 28 mars 2024.

ARTICLE 2: Une déviation par le centre bourg de Quévert sera mise en place.

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise PIGEON TP.

Fait à QUÉVERT, le 25/03/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

